



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 octobre 2017 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Clarence Lévesque, Maire
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller numéro #1
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro# 3
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro # 6

ABSENT :

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro # 2

VACANT :

Poste de conseiller #4
Poste de conseiller #5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(11) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 00. Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. **Ouverture et mot de bienvenue**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de septembre 2017**
4. **Adoption des comptes payés de septembre 2017.**
5. **Rapport des travaux employés municipaux septembre 2017.**
6. **Soumission abrasifs hivernaux pour 2017 2018.**
7. **Demande CDL pour le Journal La Fenêtre et chemin Grotte des Fées**
8. **Résumé de rencontre MRC**
9. **Résumé de rencontre optimisation Service Protection Incendie**
10. **Résolution Gigogne contre la violence**
11. **Vente des heures Génie Civil MRC aux autres municipalités**

- 12. Demande d'autorisation de M. Benoit Blouin**
- 13. Avis d'infraction septembre 2017**
- 14. Élection 5 novembre 2017**
- 15. Varia ouvert.**
- 16. Période des Questions**
- 17. Levée de la séance ordinaire.**

RÉSOLUTION 1710-01

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal de septembre 2017

RÉSOLUTION 1710-02

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 septembre et une dispense de lecture est faite car les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance ordinaire.

Il est proposé Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes payés de septembre 2017

RÉSOLUTION 1710-03

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter les comptes payés de septembre 2017 pour un montant de 69 931.85 \$, ce montant représente les chèques numérotés # 1923 à # 1948 au compte bancaire de la Municipalité #14060. Incluant les prélèvements automatiques.

Que ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long. (Voir annexe 2017-09 déboursés).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, certifie conformément à l'article 961, du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

5. Rapport des travaux employés municipaux de septembre 2017

À titre d'information, il est discuté des travaux des employés municipaux pour le mois de septembre, par Monsieur Steve Castonguay, du Comité de voirie de Saint-Léandre.



6. Soumission abrasif hivernaux pour 2017-2018

Monsieur André Marcil dépose le procès- verbal de l'ouverture des soumissions sur invitation reçus pour l'abrasif hivernal.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal d'ouverture des demande de prix/ soumissions sur invitation écrite **pour la fourniture de 450 tonnes avec preuve de la charge par un certificat de pesée de gravier, le mixage afin d'obtenir environ 487 tonnes d'abrasif hivernal livré au garage municipal de Saint-Léandre de 2017-2018»** tenue le 28 septembre 2017 à 13h30 au bureau municipal située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier, préside et procède à l'ouverture des soumissions en présence de :

M. Doris Saucier Conseiller # 6

M. Roger Bernier

Deux soumissions sont reçues sur les six envoyées ci-jointes aux présents documents. La conformité de chacun des soumissions sera soumise au Conseil Municipal et divulguée lors de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2017 à 20 heures.

- #1- Les Entreprises D'Auteuil et Fils pour un coût total de 8 005.00 \$ plus taxes applicables**
- #2- Les Entreprise de Construction St-Raymond pour un coût total de 7 459.00\$ plus taxes applicables.**

Il est 13h35

André Marcil,
Directeur général / secrétaire-trésorier
Cc Soumissions reçues

RÉSOLUTION 1710-04

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à l'acceptation de la soumission conforme la plus basse soit celle de : Les Entreprises de Construction Saint-Raymond Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Demande du CDL pour le Journal et le Chemin de la Grotte des Fées

Monsieur Clarence Lévesque informe l'assemblée des deux demandes de la part du CDL auprès de la Municipalité.

RÉSOLUTION 1710-05

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de refuser la demande d'aide financière pour le Journal avant de connaître la situation financière des revenus et dépenses du Journal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 1710-06

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de refuser la demande d'aide financière pour le CDL pour le sentier de la Grotte des Fées car il s'agit de la même demande que la résolution # 1704-16 déjà accepté pour un montant de 300.00\$ et comme la Corporation de Développement de Saint-Léandre n'a toujours pas remboursé le montant de la facture pour l'amélioration de chemin de 2016, s'élevant au montant de 1 376.06\$ incluant un compte à recevoir de 1 213.93\$ plus les intérêts courus de 162.13\$ en date du 02 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Résumé des Rencontre MRC

Monsieur Clarence Lévesque résume les dernières rencontres avec la MRC de la Matanie.

9. Optimisation des Services Protection Incendie MRC et Matane

Monsieur Clarence Lévesque, maire, explique le développement de l'optimisation des Services de Protections des Incendies de la MRC de la Matanie et celui de la Ville de Matane.

10. Résolution Gigogne

RÉSOLUTION 1710-07

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'appuyer la Gigogne afin de contrer la violence familiale lors de journées de sensibilisation de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Vente des heures de Génie Civil de la municipalité du Service de La MRC de La Matanie 2017

RÉSOLUTION 1710-08

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu de vendre les heures du Service de Génie Civil de la MRC de la Matanie à 50 % du coût aux Municipalités qui désirent les obtenir pour 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Demande d'autorisation de Monsieur Benoit Blouin septembre 2017

Monsieur Clarence Lévesque, informe les personnes présentes de la demande de Monsieur Blouin.

RÉSOLUTION 1709-09

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu de procéder à l'autorisation pour l'enfouissement de câbles électriques afin de relier la ligne électrique d'Hydro-Québec à la nouvelle installation suite à l'agrandissement de la Ferme. Le câble traversera le 8^e Rang et sera installé selon les normes électriques en vigueur. Le chemin sera remis dans le même état qu'il est présentement. Le directeur général sera avisé lors du début des travaux ainsi qu'à la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Avis d'infraction
RÉSOLUTION 1709-10

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder et unanimement résolu d'envoyer une lettre d'infraction au propriétaire # 9597-40-2530 en relation avec le règlement d'urbanisme construction sans permis.

L'amende prévue est de huit cent dollars (800.00\$) plus les frais de deux cent quatre-vingt quatre dollars (284.00\$) pour un total de mille quatre-vingt quatre dollars (1 084.00\$) qui lui parviendra par courrier recommandé avec la lettre d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14- Élection 5 novembre 2017

André Marcil, à titre de Président d'Élection informe l'assemblée de personnes présente du déroulement des élections municipale du 5 novembre 2017.

15-Varia

a)

16. Période des questions

Une période de questions a lieu sur les sujets de la séance ordinaire du lundi 02 octobre 2017.

17. Levée de l'assemblée
RÉSOLUTION 1710-11

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 2 octobre 2017, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Clarence Lévesque
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Clarence Lévesque, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.